AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2021- 0373 /PRES promulguant la loi nº 014-2021/AN du 19 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-014/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D684-BF conclu le 28 septembre 2020 à Ouagadougou, le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le additionnel financement du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE)

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la lettre n°2021-041/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 27 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 014-2021/AN du 19 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-014/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D684-BF conclu le 28 septembre 2020 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 014-2021/AN du 19 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-014/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D684-BF conclu le 28 septembre 2020 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE).

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 mai 2021

* Color of the state of the sta

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE
ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°014-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-014/PRES DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON
N°D684-BF CONCLU LE 28 SEPTEMBRE 2020 A
OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(IDA), POUR LE
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'AMELIORATION
DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-014/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D684-BF conclu le 28 septembre 2020 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de L'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 19 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Vice-président

Abdoulave MØS

Le Secrétaire de séance

Blaise DALA